

Mikaël Mouyal (mouyal358@gmail.com)	בס"ד
Samedi 18 Janvier 2025 (18 Teveth 5785) Entrée : 17 h 06 Sortie : 18 h 19	
Approfondir la Paracha : CHEMOT	
Léïlouy Nichmat : Binyamin ben Netanel Mendel Chelomo, Rav Moché Ben Esther, Rav Mikhaël Ben Lea, Alain Elyaou ben Simha, Clarisse Bat Rivka, Sally Sarah bat Ester Pour la victoire du peuple Juif en Israël, la guérison des malades, la libération des captifs et la protection des soldats et des civils	

Les décrets infanticides

1er décret : les sages-femmes

Le roi d'Egypte a dit aux Sages-femmes hébreux... Il (leur) dit : « Lorsque vous accoucherez les femmes hébreux, vous examinerez si c'est un garçon, vous le ferez mourir et si c'est une fille elle vivra »

RACHI

Par'o ne se souciait de supprimer que les garçons, car ses astrologues lui avaient annoncé qu'un enfant mâle allait naître et sauverait les Hébreux.

Question 1

Pourquoi Rachi n'explique pas ce décret de Par'o (celui de tuer les garçons), en vue plutôt d'éviter que le peuple ne se multiplie ?

Réponse 1 : Car alors, il aurait été mieux de supprimer les filles. En effet, un seul homme peut épouser (à l'époque) plusieurs femmes et avoir ainsi une abondance d'enfants. Ainsi, en laissant vivantes les filles, le risque d'accroissement n'était pas neutralisé. C'est pourquoi, Rachi explique que Par'o voulait empêcher la naissance du libérateur d'Israël *qui sera un garçon*. (Réem)

Réponse 2 : La Torah a déjà rapporté clairement que pour limiter les naissances, Par'o a imposé un dur asservissement au peuple Juif. Ainsi, la mort des enfants devait avoir une autre raison. (Na'halat Yaacov)

Question 2

Pourquoi préciser : « Et si c'est une fille, elle vivra » ?

Pourquoi ne s'est-il pas contenté de décréter :

« Si c'est un garçon vous le ferez mourir »,

on en déduira que les filles resteraient vivantes ?

Réponse 1 : Dans un premier temps, les astrologues ne savaient pas si le libérateur allait être un homme ou une femme. Aussi, ils ont demandé aux sages-femmes de mettre à mort les garçons *et les filles*.

Puis, dans un second temps, leur vision se précisa et ils ont su que ce serait un homme. Alors, ils ont changé leur verdict et ils ont décidé d'épargner les filles. Aussi, ils précisèrent dans ce nouveau verdict : « Si c'est une fille, elle vivra », contrairement au cas précédent. (Beer Bassadé)

Réponse 2 : Par'o a trouvé bon de préciser de laisser vivantes les filles pour ne pas que l'on puisse interpréter que son intention était de tuer tout le monde, garçons et filles. Mais qu'il fallait comprendre les mots : « Si c'est un garçon, vous le ferez mourir » comme signifiant : *même les garçons* qui pourraient servir pour les travaux, vous les tuerez. A fortiori les filles qui ne servaient pas au travail. Aussi, pour éviter cette interprétation, Par'o précisa : « Et si c'est une fille elle vivra ». (Keli Yakar)

2ème décret : Jeter les bébés dans le Nil

« Agissons avec sagesse contre lui »

Rachi

Les Maîtres du Midrash ont enseigné :

Ils dirent : « Ingénions-nous contre le Sauveur d'Israël (Hachem)! Nous allons juger les Hébreux par l'eau. En effet, Hachem a déjà juré qu'Il n'enverrait plus de Déluge dans le monde »

Explication

Comme les sages-femmes n'ont pas obéi à Par'o en laissant les garçons en vie, il décréta ensuite de jeter les garçons dans le Nil. En effet, le Texte dira plus loin que Par'o enjoint à son peuple : « Tout garçon qui naîtra vous le jetterez dans le Nil et toute fille, vous les ferez vivre ».

Selon Rachi, la raison pour laquelle Par'o décréta de tuer les garçons dans le Nil est suggérée dans le verset précédemment cité : « Agissons avec sagesse contre lui ».

Les Egyptiens savaient que Hachem punit mesure pour mesure. Ainsi, ils pensèrent s'ingénier contre Hachem en jetant les garçons dans l'eau, parce que Hachem ne pourrait pas les juger mesure pour mesure en les punissant par l'eau. Parce qu'Il avait juré qu'Il n'enverrait plus de Déluge dans le monde.

Néanmoins, les Egyptiens commirent 2 erreurs.

1. Hachem avait juré de ne plus envoyer de Déluge dans le monde, mais pas sur un seul peuple !

2. Il n'a pas juré de ne pas envoyer des individus dans l'eau.

C'est ainsi qu'Hachem finit par les punir, en les projetant dans les eaux de la mer des joncs.

Néanmoins, sur le verset en question :

« Par'o ordonna à tout son peuple en disant : Tout garçon qui naîtra, vous le jetterez au Nil, et toute fille vous la ferez vivre »,

Rachi commente :

Par'o a émis ce décret même à l'encontre de son propre peuple.

C'était le jour où Moché est né. Les astrologues de Par'o lui ont alors dit : « Aujourd'hui est né le libérateur d'Israël, et nous ne savons pas si c'est un Hébreu ou un Egyptien. Nous voyons que sa fin sera par l'eau. C'est pourquoi, Par'o décréta aussi de jeter les égyptiens dans l'eau. Comme il est dit : « Tout garçon qui naîtra » et il n'est pas dit : « qui naîtra pour les hébreux ».

Cependant, les astrologues ne savaient pas qu'en réalité, Moché serait amené à mourir à cause des eaux de Mériba (au moment où il a frappé le rocher pour faire sortir son eau au lieu de lui parler).

Il ressort que pour Rachi, le décret de jeter les garçons dans le Nil a connu 2 étapes :

1. Seuls les Juifs étaient concernés. Et la raison était que Par'o ne voulait pas qu'Hachem le punisse. (Agissons avec sagesse contre Lui).
2. A partir du jour où Moché est né, même les égyptiens étaient concernés. Pourquoi ? Parce que Par'o pensait que le libérateur d'Israël devait finir par l'eau.

Question 1

Pourquoi au départ, Par'o n'a-t-il pas décrété de jeter les garçons Hébreux dans le Nil parce que les astrologues ont vu que le libérateur mourrait à cause de l'eau ? Pourquoi avoir cherché une autre raison : éviter la punition Divine mesure pour mesure ?

Réponse : Au départ, les astrologues ne savaient pas que le libérateur d'Israël finirait par l'eau. La preuve est que Par'o a commencé par décréter que les sages-femmes mettent à mort les bébés à la naissance pour empêcher la naissance du libérateur d'Israël. S'il avait su qu'il finirait par l'eau, il aurait décrété depuis le départ de jeter les garçons dans le Nil !

Puis la Torah rapporte que les sages-femmes n'ont pas écouté Par'o et elles ont laissé vivre les nouveaux-nés. Par'o a donc cherché une nouvelle méthode pour supprimer les garçons et il a décrété de les jeter au Nil. Or, il est improbable que les astrologues ont vu que le libérateur finirait à cause de l'eau le jour même où Par'o a décidé de cesser la méthode des sages-femmes qui s'avérait inutile. Aussi, dans un premier temps, Par'o a décrété de jeter les bébés dans le Nil pour éviter la punition Divine (afin de s'ingénier contre Lui). Mais le jour où Moché est né, les astrologues ont vu que le libérateur d'Israël était né mais ils ignoraient s'il allait être un Hébreu ou un Égyptien. Mais ils ont vu qu'il finirait par l'eau. Alors, Par'o a décidé de faire jeter Hébreux et Égyptiens dans le Nil.

Question 2

Comment les astrologues ont ils pu voir que le libérateur d'Israël pouvait être un égyptien alors que cela était complètement faux ?

Réponse 1 : Moché fut élevé par la fille de Par'o et celui qui élève un enfant est considéré comme s'il l'avait fait naître. Aussi, c'est comme si la fille de Par'o avait donné naissance à Moché. Les astrologues ne savaient donc pas si le libérateur était un Hébreu ou un Égyptien. D'une part il était Hébreu et d'autre part il était considéré comme le fils d'une égyptienne. (Gour Aryé)

Réponse 2 : Le Ari Zal enseigne que les Juifs sont descendus en Egypte pour élever des étincelles de Sainteté qui étaient tombées et s'étaient enfouies dans l'impureté de l'Egypte. Même si elles se trouvaient mélangées à l'impureté de l'Egypte, ces étincelles de Kedousha appartenaient au peuple Juif et il leur incombait de les récupérer. D'où le doute des astrologues si le libérateur pouvait être égyptien, du fait que cette Kedousha était emprisonnée *par l'Egypte*. (Panim Yafot)

Réponse 3 : Hachem a fait en sorte qu'ils se trompent et qu'ils pensent que le libérateur pouvait être un égyptien qu'ils goûtent aussi à la souffrance subie par les Hébreux. En effet, suite à cette erreur, il fut décrété que les égyptiens aussi devaient être jetés dans le Nil. (Oznaïm LaTorah)

Question 3

Pourquoi inclure dans le décret : « et toutes les filles vous ferez vivre » ? Apparemment, le décret consistait à jeter les garçons dans le Nil, et pas de laisser vivre les filles !

(Les 2 réponses proposées plus haut concernant le 1er décret des sages-femmes ne sont plus suffisantes parce que lors de ce 2ème décret, il n'y avait plus de doute que seuls les garçons étaient concernés et non les filles. Le doute ayant été levé après le 1er décret où il fut déjà explicité : « Et si c'est une fille, elle vivra »)

Réponse 1 : L'intention de Par'o quand il décréta : « Et toute fille vous ferez vivre », était de faire vivre les filles selon la culture égyptienne. Ainsi, les filles furent concernées par le décret tout autant que les garçons. Sauf que pour les garçons, Par'o réservait une mort physique, noyés dans le Nil (qui symbolisait d'ailleurs l'idolâtrie égyptienne...) Et pour les filles, il réservait une mort spirituelle, en les faisant vivre selon l'esprit égyptien. (Likouté Si'hot)

Réponse 2 : Par'o savait que s'il décrétait de tuer les garçons et les filles, les couples hébreux cesseraient d'avoir des enfants. En effet, pourquoi avoir des enfants si de toutes les façons ils étaient voués à coup sûr à la mort. Or, dans sa méchanceté, Par'o voulait tuer des enfants Juifs. Pour cela, il décréta que seuls les garçons seraient noyés et non les filles. De sorte que les Hébreux continuent à procréer en espérant que ce soit une fille et qu'elle soit maintenue en vie. Or, immanquablement, des garçons naîtraient également. Ainsi, Par'o pourrait réaliser son plan funeste, celui de les tuer. Il en ressort que le fait de laisser les filles vivre participe au décret de tuer les garçons. C'était le seul moyen pour pouvoir en venir à tuer les garçons. (Ben Ich 'Hay)

Réponse 3 : La partie du décret : « Toute fille vous ferez vivre » consistait à donner à manger et à boire aux filles et à s'occuper de leurs besoins. Il s'agissait littéralement de les faire vivre. En effet, Par'o voulait que l'on dise sur lui qu'il est un bon roi et la preuve est qu'il entretient la subsistance des filles. De la sorte, les gens en concluront que s'il tue les garçons, ce n'est pas par méchanceté mais par nécessité. A savoir, à cause du danger que représentent les garçons qui risqueraient de lui mener une guerre lorsqu'ils grandiront. (Ta'am Vada'at)

D'autres raisons à ce décret

Il existe d'autres raisons pour lesquelles Par'o a décrété de faire jeter les bébés dans le Nil. En voici quelques-unes :

Raison 1 : Nos Sages enseignent que l'eau a la propriété d'annuler l'impact de la sorcellerie. La Guemara rapporte qu'une fois, un Sage a acheté un âne. Et quand celui-ci s'est retrouvé sous une chute d'eau, il s'est transformé en morceau de bois. En fait, ce qui s'était passé c'est qu'un sorcier avait transformé ce morceau de bois en âne. Et l'eau avait annulé l'impact de la sorcellerie si bien que l'âne retrouva son état d'origine.

Or, nos Sages enseignent que la sorcellerie était monnaie courante en Egypte. Aussi, Par'o redoutait que lorsqu'un Juif avait un enfant né chez lui, qu'il prenne un morceau de bois (par exemple) et le transforme en bébé par la sorcellerie. Puis que ce bébé soit remis au bourreau pour être tué. De la sorte, l'Hébreu pourra conserver son fils. Aussi, pour éviter un tel stratagème, il décréta que l'on jette les bébés dans le Nil, de sorte que si le bébé n'était qu'un produit de sorcellerie, il s'annulerait et on comprendrait que cet Hébreu a rusé. (R. Ben Tsion Aryé MiChakod)

Raison 2 : Une partie des Hébreux qui vivaient en Egypte étaient la réincarnation des âmes de la génération du déluge qui ont péri dans les eaux. Pour faire réparation, ce sont eux qui ont été jetés dans le Nil. (Ari Zal)

Raison 3 : Le Zohar enseigne que la souffrance de l'esclavage de l'Egypte était due à la faute de la vente de Yossef. Or, la faute consistait à avoir « volé », c'est à dire d'avoir kidnappé leur frère et de l'avoir vendu. La sanction prévue par la Torah pour une telle faute est la peine capitale de strangulation. Or, nos Sages enseignent que lorsqu'une peine capitale devrait être appliquée, mais qu'elle n'est pas réalisée, alors la dite sanction est alors appliquée par le Tribunal Céleste. Dans cet esprit, nos Sages affirment que pour la peine de strangulation, le Tribunal céleste décrète que la personne soit noyée dans un fleuve. De cette façon il meurt étouffé, ce qui s'apparente à la strangulation. Aussi, puisque la souffrance des Hébreux en Egypte était également en rapport à la faute de la vente de Yossef, punissable de la peine de strangulation, cela explique pourquoi Hachem a prévu que les bébés soient noyés dans le Nil. Cela était un moyen d'expier cette faute. (Divré Sofrim de Rabbi Tsadok Hacoheh de Loublin)